**EPU40**

**31 janvier 2022**

**Recommandations du Canada pour l’EPU d’Haïti**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada note les efforts d’Haïti sur la prise en charge des mineurs en détention et contre le travail domestique des enfants, et souligne les progrès vers l’élaboration d’une loi-cadre contre les violences basées sur le genre, réitérant toutefois la nécessité de relancer les actions en ce sens.

Le Canada recommande à la République d’Haïti :

1. De prendre des mesures immédiates pour rétablir un climat sécuritaire permettant aux Haïtiens de bénéficier de leurs droits fondamentaux, incluant leurs droits à la santé, au travail et à l’éducation.
2. D’accroître ses efforts pour garantir l’indépendance du système judiciaire en octroyant à ses acteurs des outils leur permettant de mener à terme les poursuites relatives aux actes de corruption et de violations des droits de la personne, notamment celles sur les assassinats du Président Moïse et du Bâtonnier Dorval.
3. De s’assurer que les défenseurs des droits de la personne, journalistes et militants puissent exercer leurs activités sans faire l’objet de coercition, d’intimidation, de représailles ou de harcèlement.
4. D’accélérer le traitement des dossiers des individus en détention préventive prolongée, et minimiser les cas de détention arbitraire.

Toujours préoccupé par les allégations de violations de droits de la personne par les forces de l’ordre, le Canada exhorte les autorités haïtiennes à s’assurer que les mécanismes de contrôle au sein de la Police Nationale d’Haïti lui permettent de maintenir l’ordre et la sécurité dans le respect des principes de droits de la personne, sans commission d’abus ou impunité.